



Obligation paiement rendez-vous et rédaction requête

Par **Melissa01**, le **18/11/2010** à **14:18**

Bonjour,

Etant séparé depuis plus de 8 ans avec la mère de mon fils, et actuellement de nouveau en procédure contre elle, j'ai été récemment voir l'avocate qui gère le dossier de l'autre "ex concubin" de la mère de mon fils.

En effet celui-ci a prit une avocate pour demander la garde de son fils, il est passé devant le juge et a reçu une réponse négative à sa demande, la mère s'opposant à cette demande.

Ayant des renseignements d'ordre juridique, il m'a conseillé de prendre rendez-vous avec son avocate, celle-ci connaissant un peu le dossier.

J'ai donc eu un rendez-vous avec l'avocate, à la fin duquel j'ai demandé à la payer.

Or celle-ci m'a fait réponse qu'elle m'enverrait la facture avec des papiers à signer.

Je n'ai sur le moment pas réagit à cela "papiers à signer". et j'ai reçu quelques jours plutard un courrier contenant une requête et une demande de paiement d'une provision de 400€.

Aucun tarifs n'était stipulé et surtout je n'ai pas demandé la rédaction de la requête, sachant surtout que cette même requête ayant été faire par l'autre beau père n'avait pas abouti.

L'ayant eu au téléphone pour comprendre son courrier, celle-ci m'a formellement dit : "trop tard je l'ai rédigé donc vous me devez les 400€"

Ajouter à cela que la requête est plus que vide, rien de ce que j'aurais pu souhaité n'est stipulé !! et surtout je ne lui ai pas demandé de rédiger une requête et n'était en aucun cas au courant de ses tarifs.

Ai-je une quelconque possibilité de recours ? Pour ma part je souhaitais juste un rendez-vous et souhaite juste lui payer ce rendez-vous.

Par avance Merci de votre réponse, en pleines procédures, déjà beaucoup de soucis avec mon ex, je n'avais pas besoin de ca en plus...